

AR Prefecture

046-214601304-20230731-2023_33-DE
Reçu le 01/08/2023

COMMUNE DE GREZELS

Séance du 31 juillet 2023

Date de la convocation: 25/07/2023

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ*

Présents : 6

Quorum atteint : oui

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien PEREZ, Maurin BERENGER, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ

Représentés: Agnès CHAPELET-VOYE par Christine COGNÉ, Serge LEVERGEOIS par Patrick JOUCLAS, Marianne PEROCHEAU par Sébastien PEREZ, Valérie JAMPIERRE par Quentin FOURNIÉ

Excusés:

Absents: Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance: Christine COGNÉ

Objet: Indemnités stagiaire - D_2023_33

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une stagiaire a passé quatre semaines en juin au secrétariat de mairie pour découvrir le métier, dans le cadre de ses études. Monsieur le maire propose de verser une indemnité à cette stagiaire afin de la motiver.

Vu les crédits alloués au budget 2023,

Considérant la nécessité de fournir au comptable une délibération décidant le principe de l'octroi d'indemnité à la stagiaire de juin 2023,

Considérant qu'il y a lieu de motiver les stagiaires,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- institue le principe d'octroi d'une indemnité aux stagiaires,
- décide de prévoir une enveloppe de 150 € pour la stagiaire venue en juin 2023.
- dit que les crédits sont inscrits au compte 622 "rémunérations intermédiaires, honoraires" au budget 2023
- autorise Monsieur le maire ou son adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Christine COGNÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01 / 08 / 2023
et publié ou notifié
le 10 / 08 / 2023

